

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA CHAPELLE-MOULIERE**

Séance du 9 avril 2019

L'an DEUX MIL dix-neuf, le neuf avril, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Chapelle-Moulière, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge LEBOND, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: 02/04/2019

Présents: Mesdames et Messieurs LEBOND Serge Maire, MAZE Annie 1er adjoint, POULINET Patrick 2^{ème} adjoint, PIERRE Yvette 3^{ème} Adjoint, CHAUSSADAS Francis 4^{ème} adjoint, BOUCENNA Saïd, BLANC Gérard, FERRES Robert, BAUDRY-MINEAU Karine, MARTIN Yvette,

Absent(e)s excusé(e)s: Ms. et Mmes : DEBIEN Juliette, ANDRÉ Jérôme

Absent(e) excusé(e) ayant donné(e) pouvoir : MONTOUX Michaël

Secrétaire: Mme PIERRE Yvette

Assistait également à la séance : Mme Christine DURAND, secrétaire

ELUS:13

PRESENTS: 10

votants: 11

Le Maire ouvre la séance et demande à Mme Christine DURAND de lire le procès-verbal de la précédente réunion. Il est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°19/25 : VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE LOCALE.

Considérant les résultats 2018 et les prévisions de dépenses, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'augmenter proportionnellement les taux de la fiscalité locale de 2.0001 % qui sont votés pour 2019 aux taux suivants :

- taxe d'habitation : 12,40
- foncier bâti : 11,52
- foncier non bâti : 35, 21

Les taux figurant tiennent compte des règles de liens entre les taux.

DELIBERATION N°19/ 26 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Le montant total accordé aux subventions voté au BP 2019 est réparti de la façon suivante :

- Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droits privés :

<i>ARTICLE</i>	<i>NOMS</i>	<i>CONTRIBUTION 2019</i>
<i>6574-01</i>	<i>Foot Vallée de la vienne et moulière</i>	<i>100€</i>
<i>6574-02</i>	<i>AFSEP (sclérose en plaques)</i>	<i>100€</i>
<i>6574-03</i>	<i>HARMONIE DE CHAUVIGNY</i>	<i>100€</i>
<i>6574-04</i>	<i>HOPITAL ENFANTS MALADES</i>	<i>100€</i>
<i>6574- 05</i>	<i>ALEPA (autisme)</i>	<i>100€</i>
<i>6574-06</i>	<i>ADMR</i>	<i>500€</i>
<i>6574-07</i>	<i>BANQUE ALIMENTAIRE</i>	<i>200€</i>
<i>6574-08</i>	<i>AFM TELETHON</i>	<i>200€</i>
<i>6574-09</i>	<i>ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE</i>	<i>100€</i>
<i>6574-10</i>	<i>VIENNE MOULIERE SOLIDARITE</i>	<i>200€</i>
<i>6574-11</i>	<i>EPGV DE LA COMMUNE</i>	<i>200€</i>
<i>6574-12</i>	<i>LA LIGUE CONTRE LE CANCER</i>	<i>200€</i>
<i>6574-13</i>	<i>Association Les doigts de Fée</i>	<i>200€</i>
<i>Total :</i>		<i>2300€</i>

-Gardiennage de l'église:

Le Conseil Municipal attribue, à la paroisse de Bonneuil-Matours la somme de 100 € pour le gardiennage de l'église de la commune de la Chapelle-Moulière, comme l'an passé.

DELIBERATION N°19/27 : DEMANDE DE SUBVENTION DE LA PART DE LA CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT :

M.LE MAIRE présente au conseil le courrier de la chambre des métiers qui sollicite une participation financière pour 3 apprentis, domiciliés sur la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de verser une subvention de 50,00€/élève à la chambre des métiers et de l'artisanat pour les élèves faisant leur formation.

DELIBERATION N°19/28 : DEMANDE DE SUBVENTION DE LA PART DE LA CHAMBRE DES METIERS des DEUX-SEVRES :

M.LE MAIRE présente au conseil le courrier de la chambre des métiers qui sollicite une participation financière pour un jeune, en apprentissage, domicilié sur la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de verser une subvention de 50,00€ à la chambre des métiers des DEUX-SEVRES pour l'élève faisant sa formation.

DELIBERATION N°19/ 29 : COMPTE DE GESTION 2018 CCAS DISSOUT :

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion CCAS 2018 dissout.

DELIBERATION N°19/30: Demande d'aide financière pour un secours financier aidant au paiement de la facture d'électricité pour le chauffage.

M.LE MAIRE rappelle que La Loi n° 2015-91 du 7 août 2015 (article 79) portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe) a donné la possibilité aux communes de moins de 1500 habitants de dissoudre leur Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

C'est ce qui a été fait au 31 décembre 2017 et désormais les demandes d'aides seront examinées par le conseil municipal et supportées par son budget général.

C'est la raison pour laquelle, M.LE MAIRE, à huis clos, après accord du Conseil, présente le dossier de la demande d'aide financière sollicitée par l'assistante sociale, qui s'occupe du secteur de la Chapelle, afin d'aider une famille de la commune qui a peu de revenus, dont le mari est au chômage et l'épouse a des soucis de santé..

Les frais liés à la vie courante sont importants au vu de leurs revenus et ils ne peuvent honorer la facture d'électricité dont ils ont eu besoin pour se chauffer.

La demande d'aide est de 300€ pour aider au paiement de la facture de SOREGIES.

Au vu de ces éléments, l'ensemble du conseil émet un avis favorable à cette demande d'aide financière pour un montant de 300€, pour régler une partie de la facture d'électricité.

Le conseil donne tout pouvoir à M.LE MAIRE pour l'exécution de cet accord et le versement de cette aide.

DELIBERATION N°19 / 31 : DEMANDE DE SUBVENTIONS DE LA PART DU COLLEGE JEAN MACE DE CHATELLERAULT :

M.LE MAIRE expose au Conseil la demande de subvention, reçue par courrier en date du 12 mars 2019, du collège Jean MACE, pour participation financière pour un enfant de la commune scolarisé dans une classe ULIS (handicap mental), et devant effectué un voyage scolaire en juin pour découvrir des activités nautiques.

Cette demande de subvention s'élève à 230€.

Le conseil décide à l'unanimité d'accorder cette aide de 230€ et de la verser au collège Jean MACE DE CHATELLERAULT.

DELIBERATION N° 19/32 : Travaux du toit de la garderie de l'école/Mairie: pose de gouttières nantaises :

M.LE MAIRE informe le Conseil des problèmes liés à l'ancienneté de la toiture de l'école/Mairie. La solution des gouttières nantaises a été proposée et M.LE MAIRE présente les devis correspondants.

C'est la solution qui permet de résoudre rapidement le problème actuel.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité, le devis de l'entreprise DUVAULT d'un montant de 2310.40€ HT.

L'autre partie du toit concernant la garderie sera payée par le SIVOS qui a, lors de la réunion du 9 avril 2019, également accepté le devis de l'entreprise DUVAULT d'un même montant.

DELIBERATION N°19/ 33: Présentation des futurs locataires du restaurant de la commune

M.LE MAIRE donne la parole à Céline NEUVY et Meddy DEBARRE, futurs locataires du restaurant de la commune.

Ils sont venus présenter au conseil leur parcours professionnel, ils sont installés à Bonneuil-Matours (restaurant « Les Lys ») depuis 15 ans, mais ont décidé de venir s'installer dans le restaurant de la commune.

Ils font part de leurs projets de fonctionnement, à savoir bar, restaurant, traiteur et souhaiteraient être dépositaires Centre-Pressé, Nouvelle République et Française des Jeux. Ils proposeraient également une épicerie composée de produits locaux.

Conformément à la délibération n° 19/22, M. LE MAIRE et M. FERRES, après visite des lieux, ont demandé un devis pour le remplacement des radiateurs (salle de restaurant et salle bar) et des éclairages de sécurité défectueux, ainsi que le contrôle et la remise en service de la clim réversible à l'étage. Il a été convenu que ces travaux seraient exécutés avant l'installation des futurs locataires.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition et le devis de l'entreprise AC-DC pour un montant de 1985.31€ HT.

Le bail de location sera établi chez un notaire pour un montant de loyer de 600€ mensuel. La gérance de la licence IV sera au tarif de 76€ par semestre.

QUESTIONS DIVERSES.

-City-stade :

M. POULINET informe le Conseil des défauts de peinture sur la surface du City-stade et du fait que l'entreprise s'est engagée à rectifier le travail mal fait.

-Salle des Fêtes :

Les travaux avancent bien. La commission chargée du dossier se réunira pour statuer sur le choix des couleurs de peintures intérieures et de l'ameublement de la cuisine, et pour faire le tableau de l'organigramme des clés.

-PERMANENCES ELECTIONS EUROPEENNES DU 26 MAI 2019 :

Président : Serge LEBOND (Maire)

Suppléants Annie MAZE, Patrick POULINET, Yvette PIERRE, Francis CHAUSSADAS

Secrétaire : Christine DURAND

8h00-10h30	-Serge LEBOND -Karine BAUDRY-MINEAU -Gérard BLANC
10h30-13h00	-Francis CHAUSSADAS -Saïd BOUCENNA -Jérôme ANDRE
13h00-15h30	-Yvette MARTIN -Annie MAZE -Robert FERRES
15h30-18h00	-Patrick POULINET -Yvette PIERRE -Michaël MONToux

-nouveaux jeux pour enfants

MM CHAUSSADAS et BOUCENNA, en charge du dossier, présentent au Conseil le modèle de la table de ping-pong en béton pour un devis de 1291.48€ HT. L'ensemble du Conseil a validé cet achat et a choisi la couleur de la table, rouge terre de sienne. A la prochaine réunion seront proposés des modèles de portiques adaptés aux collectivités afin que les conseillers puissent faire leur choix.

La prochaine réunion du Conseil aura lieu le mardi 28 mai 2019.

A 22h30 l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée
Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, en Mairie, le 16 avril 2019,
Le Maire, Serge LEBOND

